



Amicitia
& Fratritas
Scoutica

WWW.Scout-AFS.BE

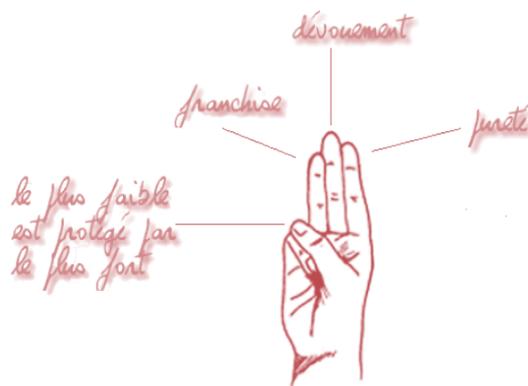
LA LOI SCOUT (LAÏQUE)

LA LOI SCOUTE

- 1- LE SCOUT MET SON HONNEUR À MÉRITER CONFIANCE.
- 2- LE SCOUT EST LOYAL À SON PAYS, SES PARENTS, SES CHEFS ET SES SUBORDONNÉS.
- 3- LE SCOUT EST FAIT POUR SERVIR ET SAUVER SON PROCHAIN.
- 4- LE SCOUT EST L'AMI DE TOUS, ET LE FRÈRE DE TOUT AUTRE SCOUT.
- 5- LE SCOUT EST COURTOIS ET CHEVALERESQUE.
- 6- LE SCOUT AIME LES PLANTES ET LES ANIMAUX.
- 7- LE SCOUT OBÉIT SANS RÉPLIQUES ET NE FAIT RIEN À MOITIÉ.
- 8- LE SCOUT EST MAÎTRE DE SOI, IL SOURIT ET CHANTE, DANS LES DIFFICULTÉS.
- 9- LE SCOUT EST ÉCONOME ET PREND SOIN DES BIENS D'AUTRUI.
- 10- LE SCOUT EST PUR DANS SES PENSÉES, SES PAROLES ET SES ACTES.

LES PRINCIPES

- LE DEVOIR DU SCOUT COMMENCE À LA MAISON.
- FIDÈLE À SA PATRIE, LE SCOUT EST POUR L'EUROPE UNIE ET FRATERNELLE.
- LE DEVOIR ENVERS LES AUTRES (PRINCIPE SOCIAL) : IL S'AGIT DE LA LOYAUTÉ ENVERS SON PAYS, DANS LA PERSPECTIVE DE LA PROMOTION DE LA PAIX, DE LA COMPRÉHENSION ET DE LA COOPÉRATION SUR LE PLAN LOCAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL, DE PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ, DANS LE RESPECT DE LA DIGNITÉ DE L'HOMME ET DE L'INTÉGRITÉ DE LA NATURE.
- LE DEVOIR ENVERS SOI-MÊME (PRINCIPE PERSONNEL) : IL S'AGIT DE LA RESPONSABILITÉ DE SON PROPRE DÉVELOPPEMENT PAR LA PLEINE RÉALISATION DE SES POSSIBILITÉS.



LA PROMESSE

SUR MON HONNEUR,

JE M'ENGAGE À SERVIR DE MON MIEUX, MA PATRIE ET L'EUROPE,

À AIDER MON PROCHAIN EN TOUTES CIRCONSTANCES, À OBSERVER LA LOI SCOUTE.